



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2026-046

PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2026

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2026-02-09-00009 - DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT DE L'OFFICINE DE PHARMACIE SELARL « PHARMACIE DE L'ESTUAIRE » SITUEE CENTRE COMMERCIAL OCEANE LOCAL 142-144 A GONFREVILLE L'ORCHER (76700) VERS LE CENTRE COMMERCIAL OCEANE LOCAL 16-18 A GONFREVILLE L'ORCHER (76700) (2 pages)

Page 3

R28-2026-02-12-00009 - DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA LICENCE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE « PHARMACIE NAIM » A DIVES SUR MER (14160) (2 pages)

Page 6

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-02-09-00009

DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT DE
L'OFFICINE DE PHARMACIE SELARL «
PHARMACIE DE L'ESTUAIRE » SITUEE CENTRE
COMMERCIAL OCEANE LOCAL 142-144 A
GONFREVILLE L'ORCHER (76700) VERS LE
CENTRE COMMERCIAL OCEANE LOCAL 16-18 A
GONFREVILLE L'ORCHER (76700)

DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION PORTANT AUTORISATION
DE TRANSFERT DE L'OFFICINE DE PHARMACIE SELARL « PHARMACIE DE
L'ESTUAIRE » SITUEE CENTRE COMMERCIAL OCEANE LOCAL 142-144 A
GONFREVILLE L'ORCHER (76700) VERS LE CENTRE COMMERCIAL
OCEANE LOCAL 16-18 A GONFREVILLE L'ORCHER (76700)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-11 ;
- VU** le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences régionales de santé, modifiée par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;
- VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur François MENGIN LECREULX ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** la décision du 16 octobre 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** la décision du 19 mai 2025 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie SELARL Pharmacie de l'Estuaire ;

CONSIDERANT que la demande de modification porte sur l'adresse de l'officine de pharmacie « PHARMACIE DE L'ESTUAIRE » ; que cette modification de la licence est soumise aux dispositions du troisième alinéa de l'article L.5125-18 du code de la santé publique ;

DECIDE

Article 1 :

L'article 1^{er} de la décision du 19 mai 2025 portant autorisation de transférer l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE DE L'ESTUAIRE », objet de la licence n°76#000729, dans la commune de Gonfreville l'Orcher – 76700 est modifié.

L'adresse de l'officine de pharmacie « PHARMACIE DE L'ESTUAIRE » est la suivante : Centre commercial Océane local 16-18 – 76700 Gonfreville l'Orcher.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- D'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- D'un recours hiérarchique auprès du Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen sis 53 avenue Gustave Flaubert à Rouen – 76000. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

- Pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision ;
- Pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 3 :

Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de Seine-Maritime.

Fait à Caen, le 9 février 2026

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

François MENGIN LECREULX

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-02-12-00009

DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA
LICENCE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE «
PHARMACIE NAIM » A DIVES SUR MER (14160)

DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA LICENCE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE « PHARMACIE NAIM » A DIVES SUR MER (14160)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-11 ;
- VU** le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences régionales de santé, modifiée par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;
- VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur François MENGIN LECREULX ;
- VU** l'arrêté de la préfecture du Calvados en date du 4 mai 1943 autorisant l'ouverture d'une officine de pharmacie rue 20 rue Paul Canta à Dives-sur-Mer – 14160 (licence n° 71) ;
- VU** l'arrêté de la préfecture du Calvados en date du 10 novembre 2006 autorisant le transfert de l'officine de pharmacie vers le boulevard Maurice THOREZ à Dives-sur-Mer -14160 (licence n° 14#000383
- VU** la décision du 16 octobre 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** l'attestation de numérotage du 16 janvier 2026 de la mairie de Dives-sur-Mer, transmise par courriel du 12 février 2026 par le Cabinet LLA Experts Comptables, attestant de l'adresse exacte de l'officine de pharmacie « PHARMACIE NAIM » : 3 rue de l'ancien canal– 14160 Dives-sur-Mer, en vue de sa rectification ;

CONSIDERANT que la demande de modification porte sur l'adresse de l'officine de pharmacie « PHARMACIE NAIM ; que cette modification de la licence est soumise aux dispositions du troisième alinéa de l'article L.5125-18 du code de la santé publique ;

DECIDE

Article 1 :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 10 novembre 2006 portant autorisation de transférer une officine de pharmacie, objet de la licence n° 14#000383, dans la commune de Dives-sur-Mer – 14160 est modifié.

La nouvelle adresse de l'officine de pharmacie « PHARMACIE NAIM » est la suivante : 3 rue de l'ancien canal– 14160 Dives-sur-Mer

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- D'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- D'un recours hiérarchique auprès du Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen sis rue Arthur Leduc à Caen – 14000. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

- Pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision ;
- Pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 3 :

Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département du Calvados.

Fait à Caen, le 12 février 2026

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

François MENGIN LECREULX